



Quotidien

N° 3543 - Mardi 31 Janvier 2023

Marchés Publics

Sommaire

- * Résultats de dépouillements : P. 3 à 21**
 - Résultats provisoires des ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées P. 3 à 16
 - Résultats provisoires des régions P. 17 à 21

- * Avis d'Appels d'offres des ministères et institutions : P. 22 à 29**
 - Marchés de fournitures et services courants P. 22 à 25
 - Marchés de prestations intellectuelles P. 26 à 29

- * Avis d'Appels d'offres des régions : P. 30 à 31**
 - Marchés de fournitures et services courants P. 30
 - Marchés de travaux P. 31

La célérité dans la transparence

Revue des Marchés Publics

392 Avenue Ho Chi Minh
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25
E-mail : infos@dcmp.bf
Site web : www.dgcmef.gov.bf

Directeur de publication

Le Ministre Délégué Chargé du Budget

Co-directeur de publication

Le Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics et
des Engagements Financiers
Alfred THIOMBIANO

Directeur de la rédaction

Abdoulaye OUATTARA
E-mail : arattaou68@gmail.com

Conception graphique

et mise en page

Xavier TAPSOBA
W. Martial GOUBA
Bintou ILBOUDO

Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE

Frédéric Modeste Somwaoga OUEDRAOGO

François d'Assise BALIMA

Zoenabo SAWADOGO

BENAO/GANOUE Aïssata Marie Rachel

Boinzenwendé Chantal KABORE/YERBANGA

Wend-Lasida Mahamoudou DIARRA

ISSN 0796 - 5923

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE DES
MARCHÉS PUBLICS ET DES ENGAGEMENTS
FINANCIERS.

000328
N°2023-____/MEFP/SG/DG-CMEF

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 24 JAN 2023

COMMUNIQUE

En vue de permettre un meilleur accès à la revue des marchés publics dans le contexte difficile actuel, il est porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la commande publique que depuis le 09 janvier 2023, le quotidien des marchés publics est en accès libre sur le site web du Ministère de l'Économie des Finances et de la Prospective et de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers aux adresses respectives suivantes : www.finances.gov.bf / www.dgcmef.gov.bf.

Le Directeur Général du Contrôle des
Marchés Publics et des Engagements Financier/



Alfred THIOMBIANO

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers

<http://www.dgcmef.gov.bf>

**RESULTATS PROVISOIRES
DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET
MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES**

Résultats provisoires

FONDS NATIONAL POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DES LOISIRS

Avis à manifestation d'intérêt n°2022-01/FNPSL/DG/PRM en vue d'une demande de proposition pour le recrutement de bureaux d'études ou groupement d'ingénieurs ou d'architectes pour la réalisation des études architecturales et techniques de l'aménagement de terrain, de pose de gazon synthétique et de réalisation d'une Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) au stade de Tougan suite à la lettre de contestation des résultats N° 2022-044/GAA/CHF du 08 novembre 2022.

Financement : Budget du FNPSL, exercice 2022 ;

Publication de l'AMI : QMP N°3453 du lundi 26 septembre 2022 ;

publication des résultats : QMP N°3481 du 04 Novembre 2022 ;

Réf. lettre CAM : Note N° 2022-025/FNPSL/DG/PRM du 15 novembre 2022 ; Lettre N° 2022-485/FNPSL/DG/PRM du 16 novembre 2022 ;

Date d'ouverture : 11 octobre 2022 ; Nombre de plis reçus : deux (02) plis ;

Date de réexamen : 14 novembre 2022 ; Date de délibération : 17 novembre 2022 ;

Cabinet/ groupement de cabinets	Lettres de manifestation d'intérêt	Expérience du soumissionnaire dans la conduite de missions similaires (/10)	Agrément technique	Approche méthodolog ique (/30)	Expérience de l'équipe d'intervention proposée (/55)	Qualité de la présentation de l'offre (/5)	Nombre de points	Observations
Le groupement EKAMAF-BTP/ ACROPOLE	Fourni conforme	Fourni	Fourni non conforme	Fourni	Fourni conforme	-	-	Fourni non conforme Le groupement EKAMAF-BTP/ ACROPOLE n'est pas qualifié pour la suite de l'analyse parce ce que l'entreprise EKAMAF BTP, mandataire du groupement ne dispose pas d'agrément technique valide.
Le groupement ARDI / ACERD	Fourni conforme	Fourni 10 points	Fourni conforme	Fourni 21,5 points	Fourni conforme 55 points	4 pts	90,5 pts	Retenu

conclusion : Le groupement ARDI / ACERD est retenu pour la suite de la procédure.

APPEL D'OFFRES OUVERT ACCELERE N°2022-03/FNPSL/DG/PRM DU 17 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU PLATEAU OMNISPORTS DE LA DIRECTION REGIONALE DES SPORTS ET DES LOISIRS DU CENTRE-OUEST SUIVANT DECISION N°2022-L0518/ARCOP/ORD DU 11 OCTOBRE 2022.

Référence lettre CAM pour l'ouverture : Lettre N°2022-372/FNPSL/DG/PRM du 31 août 2022 ;

Note N°2022-017/FNPSL/DG/PRM du 01 septembre 2022

Référence de la publication de l'avis : QMP N°3429 du mercredi 24 août 2022 ;

Nombre de plis reçu : six (06) ;

Date d'ouverture des plis : jeudi 08 septembre 2022 ;

Financement : Budget du FNPSL-exercice 2022 ;

Référence de la publication des résultats : QMP N°3457-3458 du lundi 03 et mardi 04 octobre 2022

Référence lettre CAM pour la délibération du rapport de réexamen : Lettre n°2022-473/FNPSL/DG/PRM du 04/11/2022 ;

Note n°2022-024/FNPSL/DG/PRM du 04/11/2022.

Date de délibération : 09 novembre 2022. Décision N°2022-L0518/ARCOP/ORD DU 11 octobre 2022.

SOUSSIONNAIRES	MONTANT DE L'OFFRE LU TTC FCFA	MONTANT CORRIGE TTC FCFA	CLASSE MENT	OBSERVATIONS
TRAVAUX DE REFECTION DU PLATEAU OMNISPORTS				
ENT PHOENIX	161 432 374	161 432 374	1 ^{er}	Conforme
AFRIK BTP	169 821 993	169 821 993	2 ^{ème}	Conforme
ENTREPRISE DE L'EXCELLENCE	170 000 000	170 000 000	3 ^{ème}	Conforme
GBC	151 864 631	151 864 631	-	Non Conforme L'offre de l'entreprise GBC est déclarée anormalement basse (0.85 de M=151 905 115).
EBAF	153 165 906	153 165 906	-	Non Conforme Chiffre d'affaire : - insuffisance du chiffre d'affaire (195 533 367 FCFA) alors que le DAO a demandé (250 000 000 FCFA) des trois dernières années ;
3Z SARL	153 765 800	153 765 832	-	Non Conforme -Erreur de sommation à l'item III.1 (14 560 728 et non 14 560 700) ; Personnel : -Diplôme de technicien fourni au lieu de diplôme de technicien supérieur en topographe demandé.

ATTRIBUTAIRES PROVISOIRES :

L'entreprise PHOENIX attributaire du lot unique avec un montant de cent soixante et un millions quatre cent trente-deux mille trois cent soixante-quatorze (161 432 374) francs CFA TTC pour un délai d'exécution de quatre-vingt-dix (90) jours.

Résultats provisoires

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX EAU ET EQUIPEMENT RURAL (AGETEER)

Manifestation d'intérêt N°2023-001/AGETEER/DG du 13 décembre 2022 pour la constitution de listes restreintes de cabinets ou de bureaux d'études susceptibles de soumettre des propositions pour les études de réalisation et/ou de réhabilitation de systèmes d'Adduction d'Eau Potable ou de Postes d'Eau Autonome

Financement : Budget de l'Etat, gestion 2023

Publication : « Quotidien » N°3511 des marchés Publics du vendredi 16 décembre 2022, page n°27

Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) :

Lettre N°2022-00002656/AGETEER/DG/DM/SM du 22 Décembre 2022 (Ouverture)

Lettre N°2023-000001222/AGETEER/DG/DM/sm du 20/01/2023 (Délibération)

Date de dépouillement : Ouverture des plis : 27/12/2022 ; Délibération : 24/01/2023

Nombre de plis : Quinze (15) plis

N°Pli	Soumissionnaire	Nombre de références similaire	Rang	Qualification
4	CACI-C	19	1 ^{er}	Retenu
13	Groupement BERA/CINTECH	14	2 ^{ème}	Retenu
8	Groupement SERAT/SIGEM	13	3 ^{ème}	Retenu
7	Groupement CAFI-B/FASO Ingénierie	12	4 ^{ème}	Retenu
12	Groupement GREEN-DIC/BERCI	12	4 ^{ème} ex	Retenu
9	Groupement GERTEC/AC3E	10	6 ^{ème}	Retenu
11	Groupement IGIP-Afrique Burkina/IGIP-Afrique Bénin	9	7 ^{ème}	Non retenu
1	CETRI	9	7 ^{ème} ex	Non retenu
2	BETAT-IC	4	9 ^{ème}	Non retenu
14	Groupement HYDRO-GENIE/ACET-BTP.IC	4	9 ^{ème} ex	Non retenu
6	Groupement FASEM/ABEH	3	11 ^{ème}	Non retenu
3	CETIS	0	12 ^{ème}	Non retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI
5	AGHI	0	12 ^{ème} ex	Non retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI
10	Groupement CEITP/I-SEPT	0	12 ^{ème} ex	Non retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI
15	TA_iC	0	12 ^{ème} ex	Non retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI

Manifestation d'intérêt N°2023-002/AGETEER/DG du 13 Décembre 2022 pour la constitution de listes restreintes de cabinets ou de bureaux d'études susceptibles de soumettre des propositions pour le suivi-contrôle des travaux de réalisation et/ou de réhabilitation de Systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiés (AEPS) ou de Poste d'Eau Autonomes (PEA)

Financement : Budget de l'Etat, gestion 2023

Publication : « Quotidien » N°3511 des marchés Publics du vendredi 16 décembre 2022, page n°25

Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) :

Lettre N°2022-00002657/AGETEER/DG/DM/SM du 22 Décembre 2022 (Ouverture)

Lettre n°2023-000001223/AGETEER/DG/DM/sm du 20/01/2023 (Délibération)

Date de dépouillement : Ouverture des plis : 27/12/2022 ; Délibération : 24/01/2023.

Nombre de plis : seize (16) plis.

N° Pli	Soumissionnaire	Nombre de références similaire	Rang	Qualification
11	Groupement BERA/CINTECH	15	1 ^{er}	Retenu
4	CACI-C	13	2 ^{ème}	Retenu
6	Groupement SERAT/SIGEM	13	3 ^{ème}	Retenu
5	Groupement CAFI-B/FASO Ingénierie	10	4 ^{ème}	Retenu
1	CETRI	9	5 ^{ème}	Retenu
9	Groupement IGIP-Afrique Burkina/IGIP-Afrique Bénin	9	5 ^{ème} ex	Retenu
14	Groupement GI-Conseils/SONING BAC	8	7 ^{ème}	Non Retenu
2	BETAT-IC	6	8 ^{ème}	Non Retenu
7	Groupement GERTEC/AC3E	6	8 ^{ème} ex	Non Retenu
10	Groupement GREEN-DIC/BERCI	2	10 ^{ème}	Non Retenu
12	Groupement HYDRO-GENIE/ACET-BTP	2	10 ^{ème} ex	Non Retenu
15	CEGESS	2	10 ^{ème} ex	Non Retenu
16	ERAH	2	10 ^{ème} ex	Non Retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI
3	CETIS	0	14 ^{ème} ex	Non Retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI
8	Groupement CEITP/I-SEPT	0	14 ^{ème} ex	Non Retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI
13	TA_iC	0	14 ^{ème} ex	Non Retenu Références fournies non conformes à celles exigées par l'AMI

Résultats provisoires

Appel d'Offre Ouvert N°2022-007/AGETEER/DG du 29/11/2022 pour les travaux de réalisation de dix-sept (17) forages positifs, la construction de dix-sept (17) margelles, la fourniture et la pose de dix-sept (17) pompes à motricité humaine et la construction de dix-sept (17) superstructures autour de forages dans les communes de Oula et de Séguénéga dans la province du Yatenga, région du Nord au profit des populations affectées par la construction du barrage de Guitti)
Financement Budget de l'Etat, Gestion 2022
Publication : « Quotidien » des marchés Publics N°3476-3477-3478 du vendredi 28/10 au mardi 01/11/2022, page n°43
Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) :
Lettre N°2022-00002399/AGETEER/DG/DM/SM du 21 novembre 2022 (Ouverture)
Lettre N°2022-00000060/AGETEER/DG/DM/SM du 16 janvier 2023 (Délibération)
Date de dépouillement : Ouverture des plis 30 décembre 2022 ; Délibération : 20/01/2023 ; Nombre de plis : cinq (05)

N°	Soumissionnaire	Montant Lu en FCFA		Montant corrigé en FCFA		Observations
		HT	TTC	HT	TTC	
01	Groupement GPTCI/RAPH-YAM Sarl	101 955 000	120 306 900	101 955 000	120 306 900	Non conforme En application des dispositions de la clause 32 à son point 6 des Instructions aux candidats, l'offre financière est déclarée anormalement basse
02	SAAT -SA	95 050 000	112 159 000	95 050 000	112 159 000	Non Conforme (01 référence fournie conforme sur 02 demandées au cours des 03 dernières années)
03	Entreprise saint Remy	116 271 187	137 200 001	116 271 187	137 200 001	Conforme Classé 2 ^e
04	FGE	107 805 000	127 209 900	107 805 000	127 209 900	Non Conforme (01 référence fournie conforme sur 02 demandées au cours des 03 dernières années)
05	COGEA INTERNATIONAL SA	108 050 850	127 500 003	108 050 850	127 500 003	1 ^{er} Conforme
Attributaire		COGEA INTERNATIONAL SA pour un montant de Cent huit millions cinquante mille huit cent cinquante (108 050 850) FCFA HT soit cent vingt-sept millions cinq cent mille trois (127 500 003) FCFA TTC.				

AGENCE BURKINABE DE L'ELECTRIFICATION RURALE

DEMANDE DE PRIX N°064-2022/ABER/DG/DM POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE PAUSE-CAFE ET PAUSE-DEJEUNER AU PROFIT DE L'AGENCE BURKINABE DE L'ELECTRIFICATION RURALE (ABER) - Publication : Quotidien n°3525 du jeudi 05 janvier 2023 - Date de dépouillement : lundi 16 janvier 2023 - Nombre de soumissionnaires : 10 - Financement : Budget ABER - gestion 2023

Soumissionnaires	Prix de l'offre lu publiquement en F CFA TTC	Prix de l'offre corrigé en F CFA TTC	Observations
TINEPRO	Min : 6 697 900 Max : 13 395 800	Min : 6 697 900 Max : 13 395 800	Conforme
ETABLISSEMENT LA GRACE DIVINE	Min : 6 693 500 Max : 13 387 000	Min : 6 693 500 Max : 13 387 000	Conforme
SBE – HOPE	Min : 7 227 000 Max : 14 454 000	Min : 7 227 000 Max : 14 454 000	Conforme
BATH – SERVICES	Min : 6 969 600 Max : 13 939 200	Min : 6 969 600 Max : 13 939 200	Conforme
RAYAN SERVICES	Min : 6 603 300 Max : 13 206 600	Min : 6 603 300 Max : 13 206 600	Offre anormalement basse Non conforme
GOLDEN RESTAURANT	Min : 6 798 000 Max : 13 596 000	Min : 6 798 000 Max : 13 596 000	Conforme
SOCIETE SAINT RAPHAEL	Min : 6 133 248 Max : 13 939 200	-	Le soumissionnaire a fourni un certificat de désinfection/désinsectisation en lieu et place d'un certificat d'hygiène. Non conforme
FALIYA SERVICES	Min : 6 242 500 Max : 12 485 000	Min : 6 242 500 Max : 12 485 000	Offre anormalement basse Non conforme
BOSSAKRE SERVICES SARL	Min : 7 150 000 Max : 14 300 000	-	Le soumissionnaire a fourni une autorisation d'exercer dans le domaine de la restauration délivrée au Restaurant « Les 2 Manguiers » et non à BOSSAKRE SERVICES SARL. Il en est de même pour le certificat de salubrité délivré au Restaurant « Les 2 Manguiers » et non à BOSSAKRE SERVICES SARL. Non conforme
LIPZIDEN SERVICES	Min : 6 930 000 Max : 13 860 000	Min : 6 930 000 Max : 13 860 000	Conforme
attributaire :	ETABLISSEMENT LA GRACE DIVINE pour un montant minimum de sept millions trois cent soixante-deux mille huit cent cinquante (7 362 850) francs CFA TTC et un montant maximum de quinze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cinquante (15 395 050) francs CFA TTC après une augmentation des quantités des items 1 et 2, induisant une hausse de 15% du montant maximum de la soumission.		

Résultats provisoires

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA

Appel d'offres n° 017/2022 lancé pour la fourniture de tenues de travail et de chaussures de sécurité au profit de la SONABEL en huit (8) lots :

Publication de l'avis: Quotidien n° 3346-3348 du vendredi 29 avril au mardi 3 mai 2022 des Marchés Publics Financement
Financement : Fonds Propres SONABEL

Lot 1 : fourniture de 2 300 tenues en tissus coton kaki manches longues

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	BAOBAB d'Afrique	42 529 300	-	50 184 574	-	Non conforme : fournit une tenue non conforme (style de couture et esthétique non conforme à l'échantillon présenté), absence de fermeture, absence de rabat et boutonnière au niveau de la chemise, absence de régulation au bas des deux côtés de la chemise, absence du macaron sur le dos de la chemise et sur la poche du pantalon, absence de la pochette adhésive et détachable. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
2	SN ALIZ Sarl	47 150 000	-	55 637 000	-	Conforme
3	K@TOUT Sarl	45 696 000	-	53 921 280	-	Non conforme : Fournit une tenue dont le tissu est non conforme (ne laisse pas de cendre après brûlure). Absence de la pochette adhésive et détachable, absence de logo au dos, absence de la régulation au bas de la chemise, absence de fermeture de la chemise. Le tissu proposé est à 62.5% polyester et 37.5% coton au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
4	SOBECO	43 700 000	43 700 000	51 566 000	51 566 000	Conforme
5	UTS Sarl	42 550 000	-	50 209 000	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
6	AFRIKOR Equipements	45 942 500	-	54 212 150	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
7	ALLIANCE Sarl	50 600 000	-	59 708 000	-	Non conforme : Fournit une tenue non conforme (style de couture et esthétique non conformes à l'échantillon présenté), absence de fermeture au niveau de la chemise, absence de régulation au bas des deux côtés de la chemise, absence de la pochette adhésive et détachable comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
8	PRESTAPRO Sarl	40 302 900	-	47 557 422	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO ; absence de la pochette transparente et adhésive ; absence de régulation au bas des deux côtés de la chemise. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
9	HALL du Sport	48 300 000	48 300 000	56 994 000	56 994 000	Conforme
10	INFORMATIQUE House	42 281 695	-	49 892 400	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Absence de la pochette adhésive et détachable, absence de la régulation au bas de la chemise. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
11	MSGD	39 974 000	-	47 169 320	-	Non conforme : Fournit une tenue dont le style de couture et l'esthétique sont non conformes (Absence des deux poches au bas de la chemise, absence de la pochette adhésive et transparente, absence de régulation au bas de la chemise, le col est ouvert au lieu de montant). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
12	GLOBAL SERVICE	32 557 800	32 557 800	38 418 204	38 418 204	Non conforme : offre anormalement basse
13	EGTC	45 655 000	-	53 872 900	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
14	CONSILIO Consulting BF Services	46 667 000	-	55 067 060	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
15	EKF	44 390 000	-	52 380 200	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Le style de couture et l'esthétique sont non conformes (poche avec rabat au lieu de sans rabat) Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
16	BENERE PRESTO	55 522 000	-	65 515 960	-	Non conforme : Fournit une tenue avec une mauvaise finition

Résultats provisoires

	Services Afrique					du rabat de la fermeture de la chemise (absence du velcro au niveau du rabat de la fermeture), absence du logo au niveau du dos de la chemise. La fermeture est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
17	Group EGF Sarl	49 082 000	-	57 916 760	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Absence du logo au niveau du dos de la chemise, absence de velcro au niveau du rabat de la fermeture de la chemise. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
18	KMS	39 410 500	-	46 504 390	-	Non conforme : Fournit une tenue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO, absence de la pochette adhésive et détachable. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : SOBECO pour un montant HTVA de quarante-trois millions sept cent mille (43 700 000) F CFA avec un délai de livraison de 90 jours

Lot 2 : Fourniture de 1 650 tenues en tissus coton bleu et gris manches longues

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	MD Sarl	30 525 000	-	36 019 500	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et grises manches longues dont la fermeture est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
2	SN ALIZ Sarl	33 825 000	-	39 913 500	-	Conforme
3	SOBECO	31 350 000	31 350 000	36 993 000	36 993 000	Conforme
4	AFRIKOR Equipements	32 175 000	-	37 966 500	-	Non conforme : Les tenues bleues et grises fournies sont non conformes (Absence de la pochette adhésive et détachable, absence du rabat au niveau de la boutonnière de la chemise, absence de la deuxième poche au bas de la chemise). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
5	HALL du Sport	34 650 000	-	40 887 000	-	Non conforme : Fournit une tenue grise manche longue dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO et absence de pochette transparente, adhésive et détachable. Le tissu bleu proposé est à 67% polyester et 33% coton au lieu de 100% coton comme exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme.
6	INFORMATIQUE House	30 064 000	-	35 475 520	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillon pour la tenue bleue manche longue. La tenue grise manche longue fournie est non conforme (absence de la pochette adhésive et détachable, absence du logo au dos de la blouse). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
7	MSGD	28 495 500	-	33 624 690	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et grises manches longues non conformes (échantillons présentés sont des tenues usées multicolores, absence de la pochette adhésive et détachable, absence de régulation au bas de la veste, absence des deux poches au niveau du pantalon). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
8	GALADE PRESTATIONS Sarl	30 937 500	-	36 506 250	-	Non conforme : Fournit une tenue bleue manche longue sans le rabat de la boutonnière de la chemise, la tenue grise manche longue non conforme (la fermeture est en métal au lieu d'être entièrement non métallique et absence du logo au dos de la chemise). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
9	GLOBAL SERVICE	32 557 800	32 557 800	38 418 204	38 418 204	Conforme
10	EGTC	33 226 508	33 226 508	39 207 280	39 207 280	Conforme
11	CONSILIO Consulting BF Services	34 113 750	34 113 750	40 254 225	40 254 225	Conforme
12	BENERE PRESTO Services Afrique	33 759 000	-	39 835 620	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et grises manches longues dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO et absence de pochette transparente, adhésive et détachable. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
13	Group EGF Sarl	35 211 000	-	41 548 980	-	Non conforme : Fournit une tenue bleue manche longue non conforme (absence du rabat de la boutonnière de la veste, absence du logo au dos de la veste, absence de la pochette transparente et détachable, absence du pantalon) et une tenue grise manche longue non conforme (absence du rabat de la boutonnière de la veste, absence du logo au dos de la veste, absence de la pochette transparente et détachable). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : SOBECO pour un montant HTVA de trente un millions trois cent cinquante mille (31 350 000) F CFA avec un

Résultats provisoires

délai de livraison de 90 jours

Lot 3 : Fourniture de 2 650 tenues en tissus coton bleu et gris manches courtes

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	BAOBAB d'Afrique	44 546 500	-	52 564 870	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues manches courtes et grises manches courtes non conformes (absence de la pochette transparente, détachable et adhésive au niveau de la veste, absence du logo au dos de la chemise, absence de rabat au niveau de la fermeture, absence de la bande réfléchissante au niveau de la poitrine). Le tissu bleu proposé est à 62,5% polyester et 37,5% coton au lieu de 100% coton comme exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme.
2	SN ALIZ Sarl	49 025 000	-	57 849 500	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues manches courtes et grises manches courtes qui sont non conformes (absence de la pochette transparente, détachable et adhésive au niveau de la chemise, absence du logo au dos de la chemise, absence de rabat au niveau de la boutonnière, absence de la bande réfléchissante au niveau de la poitrine). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
3	SOBECO	49 025 000	49 025 000	57 849 500	57 849 500	Conforme
4	PRESTAPRO Sarl	43 465 300	-	51 289 054	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues manches courtes et grises manches courtes non conformes (style de couture et esthétique non conformes à l'échantillon présenté, col montant au lieu de col ouvert), absence de la pochette transparente, détachable et adhésive, fermeture au lieu de boutonnière). Le tissu bleu proposé est à 62% polyester et 38% coton au lieu de 100% coton comme exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
5	HALL du Sport	49 025 000	-	57 849 500	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues manches courtes et grises manches courtes non conformes (style de couture et esthétique non conformes à l'échantillon présenté, col montant au lieu de col ouvert), fermeture au lieu de boutonnière). Le tissu gris proposé est à 33% polyester et 67% coton au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
6	MSGD	41 340 000	-	48 781 200	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues manches courtes et grises manches courtes non conformes (échantillons présentés sont des tenues usées multicolores et absence de la pochette adhésive et détachable). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
7	GALADE PRESTATIONS Sarl	46 375 000	46 375 000	54 722 500	54 722 500	Conforme
8	EGTC	50 813 750	50 813 750	59 960 225	59 960 225	Conforme
9	CONSILO Consulting BF Services	49 687 500	49 687 500	58 631 250	58 631 250	Conforme
10	BENERE PRESTO Services Afrique	49 290 000	-	58 162 200	-	Non conforme : Fournit une tenue bleue non conforme (Absence du rabat de la boutonnière de la veste, absence du logo au dos de la veste, pantalon multicolores) et une tenue grise dont la fermeture de la chemise est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
11	Group EGF Sarl	51 410 000	-	60 663 800	-	Non conforme : Fournit une tenue bleue non conforme (Absence du rabat de la boutonnière de la veste, absence du logo au dos de la veste, absence de la pochette transparente et adhésive) et une tenue grise dont la fermeture est en métal au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Le tissu gris proposé est à 61.5% polyester et 38.5% coton au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : GALADE PRESTATIONS Sarl pour un montant TTC de cinquante-quatre millions sept cent vingt-deux mille cinq cents (54 722 500) F CFA avec un délai de livraison de 90 jours

Lot 4 : Fourniture de 1 050 tenues blouses en tissus coton bleu, blouses en tissus coton blanc et combinaison coton gris

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	SN ALIZ Sarl	12 752 000	-	15 047 360	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et blanches qui sont non conformes (Absence du logo au dos et format de la pochette adhésive et transparente non conforme). Le tissu blanc proposé est à 31% polyester et 69% coton au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
2	MSGD	13 835 850	-	16 326 303	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et blanches non conformes (échantillons présentés sont des tenues usées, absence de la pochette transparente et détachable) et une

Résultats provisoires

						combinaison grise non conforme (usée, absence de la pochette transparente et détachable, absence du double curseur, absence des boutons au niveau des manches). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
3	GALADE PRESTATIONS Sarl	15 470 000	15 470 000	18 254 600	18 254 600	Conforme
4	GLOBAL SERVICE	14 690 000	14 690 000	17 334 200	17 334 200	Conforme
5	EGTC	15 236 200	15 236 200	17 978 716	17 978 716	Conforme
6	CONSILIO Consulting BF Services	14 638 000	14 638 000	17 272 840	17 272 840	Conforme
7	Group EGF Sarl	17 041 500	-	20 108 970	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et blanches non conformes (absence du logo au dos et absence de la pochette transparente et détachable) et une combinaison grise non conforme (Absence du logo au dos, absence de la pochette transparente et détachable, la boutonnière est en métal au lieu d'être entièrement non métallique). Le tissu bleu proposé est à 62% polyester et 38% coton, celui blanc proposé est à 47% polyester et 53% coton au lieu de 100% coton exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
8	KMS	11 335 340	-	13 375 701	-	Non conforme : Fournit des tenues bleues et blanches non conformes (Absence du logo au dos, absence de la pochette transparente et détachable), et une combinaison grise non conforme (la boutonnière est en métal au lieu d'être entièrement non métallique). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : CONSILIO Consulting BF Services pour un montant TTC de dix-sept millions deux cent soixante-douze mille huit cent quarante (17 272 840) F CFA avec un délai de livraison de 90 jours

Lot 5 : Fourniture de 1 200 tenues en tissus Tergal Kaki

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	MD Sarl	17 040 000	17 040 000	20 107 200	20 107 200	Conforme
2	SN ALIZ Sarl	17 880 000	-	21 098 400	-	Non conforme : Fournit une tenue non conforme (tissu lourd et rigide au lieu de tissu souple et doux). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme.
3	SOBECO	16 800 000	16 800 000	19 824 000	19 824 000	Conforme
4	AFRIKOR Equipements	16 200 000	-	19 116 000	-	Non conforme : Fournit une tenue non conforme (tissu lourd et rigide au lieu de tissu souple et doux). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
5	YANIC Couture Sa	15 446 102	15 446 102	18 226 400	18 226 400	Conforme
6	MSGD	14 220 000	-	16 779 600	-	Non conforme : Fournit des tenues non conformes (tissu très léger et rigide au lieu de tissu souple et doux), le logo est sur la poitrine à droite au lieu de la gauche. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
7	Sté ADAM'S Sarl	12 500 000	12 500 000	14 750 000	14 750 000	Non conforme : offre anormalement basse
8	GLOBAL SERVICE	16 320 000	16 320 000	19 257 600	19 257 600	Conforme
9	CONSILIO Consulting BF Services	17 250 000	17 250 000	20 355 000	20 355 000	Conforme
10	Group EGF Sarl	17 460 000	17 460 000	20 602 800	20 602 800	Conforme
11	KMS	15 198 000	15 198 000	17 933 640	17 933 640	Conforme

Attributaire provisoire : KMS pour un montant HTVA de quinze millions cent quatre-vingt-dix-huit mille (15 198 000) F CFA avec un délai de livraison de 90 jours

Lot 6 : Fourniture de 2 000 chaussures de sécurité pour la distribution

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	Gp BAOBAB d'Afrique / Ets NAMALGUE	75 646 000	-	89 262 280	-	Non conforme : Fournit une chaussure qui présente une mauvaise fixation des grimettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle (talon non décroché à 90°). Absence d'autorisation de fabricant, de fiche technique, de catalogue. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
2	ALLIBUS	75 030 000	-	88 535 400	-	Non conforme : Fournit une chaussure qui présente une mauvaise fixation des grimettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle (talon non décroché à 90°). La tige est de couleur noir et non marron exigé par le DAO. L'intercalaire anti-perforation et l'embout de sécurité sont en acier inoxydable au lieu d'être entièrement non métallique comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
3	SBTPC Sarl	72 000 000	-	84 960 000	-	Non conforme : Fournit une fiche technique de marque BOVA au lieu de la marque DELTA PLUS de l'échantillon proposé, ne permettant pas d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. La tige de l'échantillon présenté est de couleur noir et

Résultats provisoires

						non marron exigé par le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
4	ALLIANCE Sarl	88 000 000	-	103 840 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure non conforme (absence de la Norme HRO), absence d'autorisation de fabricant. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme.
5	PROPHYMA Sa	75 000 000	-	88 500 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure qui présente une mauvaise fixation des grimpettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle (talon non décroché à 90°). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
6	SGL Sarl	84 000 000	-	99 120 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure non conforme (absence de la Norme HRO et Absence d'autorisation de fabricant comme l'exige le DAO). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
7	SONOF Sarl	89 990 000	-	106 188 200	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillon permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
8	Société BRAN-CODI Sarl	89 900 000	89 900 000	106 082 000	106 082 000	Conforme
9	Gpt AMANDINE Services / AMANDINE Services Sarl	73 740 000	-	87 013 200	-	Non conforme : Fournit une chaussure non conforme (absence de la Norme HRO, mauvaise fixation des grimpettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle, talon non décroché à 90°). Les passe-lacets et l'intercalaire anti-perforation sont en acier inoxydable au lieu d'être entièrement non métalliques comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
10	Grpt SADEC Sarl / SOFRAMA Sas	75 000 000	-	88 500 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure qui présente une mauvaise fixation des grimpettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle (talon non décroché à 90°). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
11	CDA	80 000 000	-	94 400 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure qui présente une mauvaise fixation des grimpettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle (talon non décroché à 90°). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
12	Sté ADAM'S Sarl	-	-	-	-	Non Conforme : La lettre de soumission ne contient pas de montant
13	Group EGF Sarl	87 300 000	-	103 014 000	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillon permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
14	KMS	69 777 000	-	82 336 860	-	Non conforme : Fournit une fiche technique non conforme à l'échantillon proposé, ne permettant pas d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : Société BRAN-CODI Sarl pour un montant TTC de cent six millions quatre-vingt-deux mille (106 082 000) F CFA avec un délai de livraison de 90 jours

Lot 7 : Fourniture de 1 100 chaussures de sécurité pour la Production thermique et le Transport

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	ALLIBUS	39 509 350	-	33 482 500	-	Non conforme : Ne fournit pas de fiche technique, de catalogue ou de prospectus permettant d'apprécier la conformité des chaussures comme l'exige le DAO. Ne fournit pas d'échantillon (chaussure de transport) permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
2	SBTPC Sarl	31 765 000	-	37 482 700	-	Non conforme : Ne fournit pas de fiche technique, de catalogue ou de prospectus permettant d'apprécier la conformité des chaussures comme l'exige le DAO. Fourni une chaussure de production sans auto régulation des passe lacets, l'embout et la plaque anti perforation sont en métal. Fournit une chaussure de transport de tige basse au lieu de tige haute type ranger (hauteur de la tige est inférieure à celle de l'échantillon présenté), absence de la fermeture à boucle pour les lacets au niveau du dernier passe lacet, Talon non décroché à 90° (mauvaise fixation des grimpettes, pas de caillage optimum pour barreau d'échelle) comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
3	ALLIANCE Sarl	33 200 000	-	39 176 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure de transport à tige basse au lieu de tige haute type ranger (hauteur de la tige est inférieure à celle de l'échantillon présenté) et absence d'autorisation du fabricant et de la norme HRO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
4	PROPHYMA Sa	30 083 000	-	35 497 940	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillon (chaussure de transport) permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
5	SONOF Sarl	60 750 000	-	71 685 000	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillons (chaussures de

Résultats provisoires

						production et de transport) permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
6	Société BRAN-CODI Sarl	33 486 248	33 486 248	39 513 773	39 513 773	Conforme
7	Gpt SADEC Sarl / SOFRAMA Sas	27 800 000	-	32 804 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure de production sans auto régulation des passe lacets. Fournit une chaussure de transport avec un talon non décroché à 90° (mauvaise fixation des grimpettes, pas de calage optimum pour barreau d'échelle). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
8	Sté ADAM'S Sarl	28 600 000	28 600 000	33 748 000	33 748 000	conforme
9	QRF	28 600 000	-	33 748 000	-	Non conforme : Fournit une chaussure de production non conforme (tige de couleur marron et non noir, tige haute au lieu de basse, fiche technique et catalogue fournis non conformes à l'échantillon proposé). Fournit une chaussure de transport non conforme (tige de couleur noir au lieu du marron, passe lacet sans boucles pour le laçage). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
10	Group EGF Sarl	32 505 000	-	38 355 900	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillons (chaussures de production et de transport) permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : Société ADAM'S Sarl pour un montant TTC de trente-trois millions sept cent quarante-huit mille (33 748 000) F CFA avec un délai de livraison de 90 jours

Lot 8 : Fourniture de 2 000 tenues de pluie et de froid

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	SBTPC Sarl	26 130 000	-	30 833 400	-	Non conforme : Fournit des tenues de froid non conformes (absence de poches extérieures poitrine, un curseur au lieu du double pour la glissière) et une tenue de pluie non conforme (couleur verte au lieu de grise et absence de logo). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
2	MSGD	26 144 000	-	30 849 920	-	Non conforme : Fournit une tenue de froid non conforme (la matière et la couleur de la capuche sont différentes de la blouse, un curseur au lieu du double pour la glissière, absence de poches intérieures, absence d'œillets d'aération sous chaque bras, poches extérieures non conformes). Une tenue de pluie non conforme (couleur jaune au lieu de gris, absence du serrage au bas de la veste avec cordelette, absence de la ventilation au dos, absence de poche au niveau du pantalon). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
3	Sté ADAM'S Sarl	26 950 000	26 950 000	31 801 000	31 801 000	Conforme
4	GALADE PRESTATIONS Sarl	29 100 000	-	34 338 000	-	Non conforme : Fournit une tenue de froid non conforme (absence de poches extérieures poitrine, un curseur au lieu du double pour la glissière), la tenue de pluie qui présente une mauvaise finition de la couture (couleur non conforme (bleu au lieu de gris), absence de logo, absence de ventilation du dos, absence de braguette au niveau du pantalon). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
5	QRF	26 960 000	-	31 812 800	-	Non conforme : Fournit une tenue de pluie non conforme (absence du serrage au bas de la veste avec cordelette, absence de la ventilation au dos, absence de poche, absence de la braguette et de la bande réfléchissante au niveau du pantalon, norme EN14058 au lieu de EN 343-2019 comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
6	Group EGF Sarl	30 550 000	-	36 049 000	-	Non conforme : Fournit une tenue de froid non conforme (la capuche est non amovible, absence de coupe-vent au niveau des manches, un curseur au lieu du double pour la glissière, absence de la poche poitrine externe côté gauche, absence d'élastique rapporté avec patte de serrage auto-agrippant, absence d'œillets d'aération sous chaque bras, absence de logo et de catalogue ou prospectus). Une tenue de pluie non conforme (couleur jaune au lieu de gris), absence du serrage au bas de la veste avec cordelette, absence de la ventilation au dos, absence de poche au niveau du pantalon et norme EN 471-2013 au lieu de EN 343-2019). Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme
7	KMS	22 419 000	-	26 454 420	-	Non conforme : Ne fournit pas d'échantillon de la tenue de froid permettant d'apprécier la conformité comme l'exige le DAO. Par conséquent l'offre de l'entreprise est non conforme

Attributaire provisoire : Société ADAM'S Sarl pour un montant TTC de trente un millions huit cent un mille (31 801 000) FCF A avec un délai de livraison de 90 jours

Résultats provisoires

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA

Appel d'offres n° 65/2022 lance pour la fourniture de matériels informatiques au profit de la SONABEL - Publication de l'avis: n° 3436 du vendredi 2 septembre 2022 des Marchés Publics - Financement : Fonds Propres SONABEL

Lot 1 : : fourniture de 136 micro-ordinateurs de bureau

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	YIENTELLA Sarl	88 900 000	88 900 000	104 902 000	104 902 000	Conforme
2	K@TOUT Sarl	86 500 000	86 500 000	102 070 000	102 070 000	Conforme
3	Gpt GLOBEX Industrie Sarl / GLOBEX Diffusion	97 056 000	97 056 000	114 526 080	114 526 080	Conforme
4	WILL.COM Sarl	90 200 000	90 200 000	106 436 000	106 436 000	Conforme
5	PBI Sarl	90 700 000	95 995 000	107 026 000	113 274 100	Conforme : erreur des prix unitaires Item 1 (455 000 F CFA en lettre au lieu de 550 000 F CFA en chiffre) ; Item 2 (1 350 000 F CFA en lettre au lieu de 775 000 F CFA en chiffre), Item 3 (145 000 F CFA en lettre au lieu de 1 950 000 F CFA en chiffre), Item 4 (275 000 F CFA en lettre au lieu de 1 550 000 F CFA en chiffre), Item 5 (37 500 F CFA en lettre au lieu de 1 800 000 F CFA en chiffre). Les corrections ont entraîné une variation de l'offre de 5.83%.
6	KTM	78 375 000	80 175 000	92 482 500	94 606 500	Non Conforme : erreur de calcul sur le montant HT (80 175 000 F CFA au lieu de 78 375 000 F CFA). Offre anormalement basse. La correction a entraîné une variation de l'offre de 2.29%.
7	EKL	96 800 000	96 800 000	114 224 000	114 224 000	Conforme

Attributaire provisoire : K@TOUT Sarl pour un montant TTC de cent deux millions soixante-dix mille (102 070 000) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours

Lot 2 : fourniture de 150 micro-ordinateurs portables

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	YIENTELLA SARL	134 000 000	134 000 000	158 120 000	158 120 000	Conforme
2	Gpt GLOBEX Industrie Sarl / GLOBEX Diffusion	147 919 492	147 919 492	174 545 000	174 545 000	Conforme
3	WILL.COM	141 700 000	147 700 000	167 206 000	174 286 000	Conforme : erreur des prix unitaires Item 4 « Tablettes Microsoft professionnelles » : 1 500 000 F CFA en lettre et 1 200 000 F CFA en chiffre sur l'original de l'offre. La correction a entraîné une variation de l'offre de 4.06%.
4	Gpt PRODIGIA / Ets SODRE & Fils	131 575 000	131 575 000	155 258 500	155 258 500	Conforme
5	EKL	146 350 000	146 350 000	172 693 000	172 693 000	Conforme
6	OUELAF Electronique Sarl	113 300 000	-	133 694 000	-	Non conforme : la référence indiquée pour les vingt (20) tablettes Microsoft renvoie à un produit ne disposant pas d'emplacement SIM. Pour les cinq (05) ordinateurs portables hybrides, la référence, le modèle et la marque sont incohérents. La référence ne renvoie pas un ordinateur hybride. En plus, le prospectus n'est pas disponible
7	KTM	122 975 000	-	145 110 500	-	Non conforme : pour les 5 micro-ordinateurs hybrides et les 20 tablettes, le tableau des spécifications techniques est inexistant. De plus, le prospectus fourni ne précise pas le produit exact proposé. Egalement, l'emplacement SIM n'apparaît dans aucune des gammes proposées sur le prospectus

Attributaire : Gpt PRODIGIA / Ets SODRE & Fils pour un montant TTC de cent cinquante-cinq millions deux cent cinquante-huit mille cinq cents (155 258 500) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours

Résultats provisoires

Lot 3 : fourniture, installation et mise en service de 13 ASI

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	EUROLEC Technologies	98 208 209	98 208 232	115 885 687	115 885 714	Conforme : erreur de calcul sur le montant HTVA (98 208 232 F CFA au lieu de 98 208 209 FCFA)
2	SAMWEL Electronics	88 736 828	88 736 828	104 709 457	104 709 457	Conforme
3	WILL.COM Sarl	106 025 000	-	125 109 500	-	Non conforme : La tolérance de la tension d'entrée est -40% à +20% au lieu de 20%, par conséquent non conforme aux conditions du DAO ; le facteur de puissance sortie des onduleurs 20 kVA, 15 kVA et 10 kVA est égale à 1 au lieu de 1 à 40°C ; le facteur de puissance sortie des onduleurs 3 kVA est > 0,99 au lieu de 0,9 ; l'indice de protection des onduleurs 20 kVA est IP 21 au lieu de IP 20 ; l'indice de protection des onduleurs 15 kVA est IP 31 au lieu de IP 20. Le fournisseur ne précise pas le MTBF (Mean Time Between Failure) ; le temps moyen entre deux défaillances des onduleurs 20 kVA ; le fournisseur ne précise pas les courants (AH) des batteries et le transformateur d'isolement des entrées des onduleurs 20 kVA et 15 kVA.

Attributaire provisoire : SAMWEL Electronics pour un montant TTC de cent quatre millions sept cent neuf mille quatre cent cinquante-sept (104 709 457) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours

Lot 4 : fourniture de 18 photocopieurs

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	K@TOUT Sarl	29 300 000	29 300 000	34 574 000	34 574 000	Conforme
2	SOGETRAD	32 120 000	32 120 000	37 901 600	37 901 600	Non conforme : ne fournit pas un (01) projet similaire exécuté durant les trois (03) dernières années
3	YAM ESSOR	31 800 500	31800 500	37 524 590	37 524 590	Conforme
4	KTM	44 000 000	44 000 000	51 920 000	51 920 000 ⁽¹⁾	Non conforme : offre hors enveloppe budgétaire (le budget est de 39 500 000 F CFA TTC). Conformément à l'arrêté n° 2022-161 MEFP/CAB du 13 mai 2022 relatif aux offres hors enveloppe budgétaire, l'offre de KTM est écartée pour la suite de l'analyse
5	DIACFA High Tech	42 709 214	42 709 214	50 396 873		Non conforme : offre hors enveloppe budgétaire (le budget est de 39 500 000 F CFA TTC). Conformément à l'arrêté n° 2022-161 MEFP/CAB du 13 mai 2022 relatif aux offres hors enveloppe budgétaire, l'offre de DIACFA High Tech est écartée pour la suite de l'analyse
6	IMPACT Informatique	29 200 000	-	34 456 000	-	Non conforme : Pour les copieurs de moyenne capacité, la référence proposée renvoie à un modèle disposant de 256 Mo de RAM au lieu de 2 Go, requis par le DAO ; la capacité de reproduction du toner est de 10 200 pages au lieu de 35 000 pages requis par le DAO, selon le site du constructeur
7	IMPERIUM Group	30 900 000	-	-	-	Non conforme : Pour les copieurs de grande capacité, selon le site du constructeur, la référence proposée renvoie à un modèle disposant de 1,75 Go de RAM contre 4 Go exigé par le DAO. Le modèle dispose de 80 Go de mémoire contre 150 exigé. En plus, la vitesse de copie/impression est de 45 ppm en A4, 22 ppm en A3, au lieu de 70 et 50 ppm. La capacité de reproduction du toner est 34 200 pages au lieu de 45 000 pages requis par le DAO
8	OUELAF Electronique Sarl	25 425 000	-	30 000 500	-	Non conforme : Pour les copieurs moyenne capacité, la référence indiquée renvoie à un copieur dont la capacité de reproduction du toner est de 10 200 pages au lieu de 35 000 pages requis par le DAO, sur le site du constructeur. Pour les copieurs de grande capacité, le modèle proposé ne dispose que de 2 Go de RAM au lieu de 4 Go requis par le DAO. Egalement, le modèle dispose de 64 Go de mémoire

Résultats provisoires

Lot 4 : fourniture de 18 photocopieurs					
		Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC	
		initial	Corrigé	initial	Corrigé
de stockage au lieu de 150 Go exigé au DAO					
Attributaire : K@TOUT Sarl pour un montant TTC de trente-quatre millions cinq cent soixante-quatorze mille (34 574 000) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours					

Lot 5 : fourniture de 101 imprimantes monochromes et 12 scanners						
N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	SOGETRAD	24 012 000	24 012 000	28 334 160	28 334 160	Non conforme : - +Ne fournit pas un (01) projet similaire exécuté durant les trois (03) dernières années.
2	Gpt GLOBEX Industrie Sarl / GLOBEX Diffusion	23 850 000	23 850 000	28 143 000	28 143 000	Conforme
3	NEW Tech House	23 686 200	23 585 000	27 949 716	27 830 300	Conforme : erreur sur le prix unitaire Item 1 (195 000 F CFA en lettre au lieu de 196 000 F CFA en chiffre. La correction a entraîné une variation de l'offre de - 0.43%.
4	OUELAF Electronique Sarl	20 250 000	20 250 000	23 895 000	23 895 000	Non conforme : offre anormalement basse
5	IMPACT Informatique	29 950 000	29 950 000	35 341 000	35 341 000	Non Conforme : Offre hors enveloppe budgétaire (le budget est de 29 500 000 F CFA TTC). Conformément à l'arrêté n° 2022-161 MEFP/CAB du 13 mai 2022 relatif aux offres hors enveloppe budgétaire, l'offre d'IMPACT Informatique est écartée pour la suite de l'analyse
6	IMPERIUM Group	20 000 000	-	-	-	Non Conforme : La référence indiquée renvoie à un produit dont la résolution est de 600*600 ppp sur le site du constructeur au lieu de 1200*1200 ppp requis par le DAO. Aussi la vitesse d'impression est de 20 ppm sur le site du constructeur au lieu de 30 ppm requis. La fréquence, selon le site du constructeur, est de 500 MHz au lieu de 1200 MHz exigé au DAO. Egalement la mémoire RAM est de 32 Mo au lieu de 128 Mo exigée.
7	KTM	24 700 000	-	29 146 000	-	Non Conforme : Le tableau de spécifications techniques est inexistant ; le prospectus fourni ne spécifie pas le produit proposé
8	DIACFA High Tech	29 320 511	-	34 686 165	-	Non Conforme : Propose un modèle d'imprimante de moyenne capacité dont la capacité du bac en standard est de 250 feuilles ce qui est inférieur a 300 feuilles requis par le DAO. De plus, le destructeur proposé a une corbeille de capacité 26 l au lieu de 34 l requis par le DAO. Aussi, son cycle de fonctionnement est de 40 mn contre 16 mn exigé dans le DAO
9	EKL	22 170 000	22 170 000	26 160 600	26 160 600	Conforme
Attributaire : EKL pour un montant TTC de vingt-six millions cent soixante mille six cents (26 160 600) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours						

Lot 6 : fourniture de 31 imprimantes multifonctions						
N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	SOGETRAD	24 580 000	24 580 000	29 004 400	29 004 400	Non conforme : ne fournit pas un (01) projet similaire exécuté durant les trois (03) dernières années.
2	NEW Tech House	27 590 000	28 471 000	32 556 200	33 595 780	Non conforme : erreur de prix unitaire Item 1 (3 265 000 F CFA en lettre au lieu de 3 270 000 F CFA en chiffre). Offre hors enveloppe budgétaire (le budget est de 29 500 000 F CFA TTC). Conformément à l'arrêté n° 2022-161 MEFP/CAB du 13 mai 2022 relatifs aux offres hors enveloppe budgétaire, l'offre d'IMPACT Informatique est écartée pour la suite de l'analyse. La correction a entraîné une variation de l'offre de 3.19%.
3	OUELAF	21 000 000	21 000 000	24 780 000	24 780 000	Conforme

Résultats provisoires

Lot 6 : fourniture de 31 imprimantes multifonctions

		Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		
	Electronique					
4	IMPACT Informatique	21 200 000	21 200 000	25 016 000	25 016 000	Conforme
5	IMPERIUM Group	20 920 000	-	-	-	Non conforme : pour les sept (07) imprimantes Laser multifonction A3, le modèle proposé est à technologie Jet d'encre sur le site du constructeur or le DAO requiert la technologie Laser. Aussi, la vitesse de copie est de 25 ppm proposée contre 27 ppm requis par le DAO
	YAM Essor	24 152 100	-	-	-	Non conforme : La référence fournie renvoie à une imprimante qui ne dispose pas du recto-verso automatique selon le site constructeur
7	DIACFA High Tech	41 355 650		48 799 667		Non conforme : Offre hors enveloppe budgétaire (le budget est de 29 500 000 F CFA TTC). Conformément à l'arrêté n° 2022-161 MEFP/CAB du 13 mai 2022 relatifs aux offres hors enveloppe budgétaire, l'offre DIACFA High Tech est écartée pour la suite de l'analyse

Attributaire provisoire : OUELAF Electronique pour un montant TTC de vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt mille (24 780 000) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours

Lot 7 : fourniture d'équipements informatiques et téléphoniques

N° d'ordre	Fournisseurs	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		initial	Corrigé	initial	Corrigé	
1	WILL.COM Sarl	52 660 000	52 660 000	62 138 800	62 138 800	conforme.

Attributaire provisoire : WILL.COM Sarl pour un montant TTC de soixante-deux millions cent trente-huit mille huit cents (62 138 800) F CFA avec un délai d'exécution de 90 jours

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers

<http://www.dgmp.gov.bf>

RESULTATS PROVISOIRES

DES REGIONS

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMMUNIQUE

N°2023-001/MEEA/SG/DMP/SMT/PI

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA), président de la Commission d'Attribution des Marchés dudit ministère, porte à la connaissance des soumissionnaires au dossier d'appel d'offres N°2023-001T/MEEA/SG/DMP du 05/01/2023 pour les travaux de mise en place de l'auréole de protection du plan d'eau du barrage de Samendéni au profit du Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni (PDIS) sur la rive droite du fleuve Mouhoun, publié dans le Quotidien des Marchés Publics n° 3533 du mardi 17 janvier 2023, qu'une visite de site obligatoire aura lieu le mercredi 1er février 2023 à partir de 08h 30 minutes. Le lieu de regroupement pour le départ est le siège du PDIS à Bobo-Dioulasso. La visite donnera lieu à l'établissement d'une attestation de visite de site que le soumissionnaire devra joindre dans son offre. Pour toutes autres informations, veuillez contacter Monsieur ZOMBRE L Edgar Hyacinthe, Tél : 70 29 58 35

*Le Directeur des Marchés Publics
Chargé de l'expédition des affaires courantes*

Président de la CAM/MEEA
André HIEN

Résultats provisoires

COMMUNE OUAGADOUGOU

RECTIFICATIF DE LA SYNTHÈSE DES RESULTATS de la demande de Prix N° 2023-001/ARRDTN°11/CO/SG/SFBC du 21 décembre 2022 pour les Travaux d'entretien, nettoyage et le gardiennage des infrastructures communales de l'Arrondissement n°11 de la commune de Ouagadougou, suivant l'extrait de décision N°2023-L0037/ARCOP/ORD du 20/01/2023 - Date d'ouverture et d'examen des plis reçus : 04 janvier 2023 - Nombre de plis reçus : 15 - Publication de l'avis : Revue des Marchés Publics N°3514 du 21 décembre 2022

Financement : Budget de la Commune de Ouagadougou /Arrondissement n°11/ Gestion 2023
Référence de l'avis de demande de prix N° 2023-001/ARRDTN°11/CO/SG/SFBC du 21 décembre 2022

LOT 2 : Gardiennage du Lycée Municipal Rimvougéré dans l'Arrondissement N°11

02	OMNI SERVICE LTD	Mini :2 015 100 Maxi :2 418 120	..	Mini :2 015 100 Maxi : 4 836 240	..	Non conforme : '-Erreur de sommation sur le montant total maximum corrigé : 4 836 240 HTVA au lieu 2 418 120 HTVA soit une variation de 100% '- Discordance de l'année de naissance entre le CV et le diplôme de MANDIBIGA ADAMA
	GENERAL DE PRESTATIONS DE SERVICES		Mini :564 512 Maxi :6 774 144		Mini :564 512 Maxi :6 774 144	Conforme 3^{ème}
	YIDOU SERVICE		Mini :514 126 Maxi :6 169 512		Mini :514 126 Maxi : 6 169 512	Conforme 1^{er}
	G. N. D. J Sarl		Mini :542 800 Maxi :6 513 600		Mini :542 800 Maxi :6 513 600	Conforme 2^{ème}
	SOCIETET DE SECURITE DU SAHEL		Mini :1 792 656 Maxi :2 240 820		Mini :1 792 656 Maxi : 5 377 968	Non conforme : '-Erreur de sommation sur le montant total maximum corrigé : 5 377 968 TTC au lieu 2 240 820 TTC soit une variation de 140% '- Absence de cahier de charges proposé dans le dossier
	BOSS SECURITE		Mini : 475 540 Maxi : 5 706 480	..	Mini : 475 540 Maxi : 5 706 480	Non conforme : Offre anormalement basse
	MAXIMUM PROTECTION		Mini : 2 495 700 Maxi : 2 994 840		Mini : 2 495 700 Maxi : 5 989 680	Non conforme : Erreur de sommation sur le montant total maximum corrigé : 5 989 680 TTC au lieu 2 994 840 TTC soit une variation de 100%
Attributaire Lot 2		YIDOU SERVICE pour un montant minimum TTC de cinq cent quatorze mille cent vingt-six (514 126) francs CFA et un montant maximum TTC de six millions cent soixante-neuf mille cinq cent douze (6 169 512) francs CFA avec un délai d'exécution de douze (12) mois.				

AVIS DE DEMANDE DE PRIX N°2023-01/CO/M/DCP : Gardiennage des infrastructures de la commune de Ouagadougou
Financement : Budget Communal 2023 - Publication : Revue des Marchés Publics N°3529 du 11/01/2023
Date d'ouverture et de délibération : vendredi 20 janvier 2023

Soumissionnaires	Recevabilité des offres	Conformité technique des offres	Qualification et capacité des soumissionnaires	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
GENERAL DE PRESTATIONS DE SERVICES	Recevable	Conforme	Conforme	Min : 2 267 955 TTC/mois Max : 27 215 506 TTC/an	Min : 13 607 753 TTC pour 6 mois Max : 27 215 506 TTC/an	2 ^{ème}	Conforme
YIDOU SERVICE	Recevable	Conforme	Conforme	Min : 2 187 248 TTC/mois Max : 26 246 976 TTC/mois	Min : 13 123 488 TTC pour 6 mois Max : 26 246 976 TTC/an	-	Offre anormalement basse
SO.GA.PRES SARL	Recevable	Conforme	Non conforme : -Non-respect du model du CV -Absence d'expérience du contrôleur	Mini: 13 720 404 TTC Max: 27 440 806 TTC	-	-	Non conforme : -Non-respect du model du CV -Absence d'expérience du contrôleur
BPS PROTECTION SARL	Recevable	Conforme	Conforme	Mini: 14 109 732 TTC Max: 28 219 464	-	5 ^{ème}	Conforme

Résultats provisoires

				TTC			
OMNI SERVICE LTD	Recevable	Conforme	Conforme	Mini: 11 558 430 HTVA Max: 23 116 260 HTVA	Mini: 13 638 947 TTC Max: 27 277 895 TTC	3 ^{ème}	Conforme
BOSS SECURITE	Recevable	-Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -cahier de charges non approuvé et non signé	-	Mini: 13 807 770 TTC Max: 27 615 540 TTC	-	-	Non conforme -Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -cahier de charges non approuvé et non signé
BBC SECURITY	Recevable	-Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -cahier de charges non approuvé et non signé	-	Mini: 14 160 000TTC Max: 28 320 000 TTC	-	-	Non conforme -Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -cahier de charges non approuvé et non signé

Soumissionnaires	Recevabilité des offres	Conformité technique des offres	Qualification et capacité des soumissionnaires	Montant lu	Montant corrigé	Rang	Observations
GROUPEMENT AGP PLUS APS PLUS	Recevable	-Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -caution de soumission non conforme (caution au nom du groupement AGP PLUS/AGSPG SARL au lieu AGP PLUS/APS PLUS)	-	Mini: 12 342 000 HTVA Max: 24 684 000 HTVA	-	-	Non conforme : -Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -caution de soumission non conforme (caution au nom du groupement AGP PLUS/AGSPG SARL au lieu AGP PLUS/APS PLUS)
MAXIMUM PROTECTION	Recevable	Conforme	Conforme	Mini: 13 699 418 TTC Max: 27 398 835 TTC	-	4 ^{ème}	Conforme
ASPG	Recevable	Conforme	Conforme	Mini: 13 571 298 TTC Max: 27 142 596 TTC	-	1 ^{er}	Conforme
BASE	Recevable	Conforme	-	Mini: 2 005 410 TTC Max: 2 370 030 TTC	Mini: 14 220 180 TTC Max: 28 440 360 TTC	-	Offre écartée pour une variation de 1100% Erreur de calcul sur les montants minimum (prestation de 06 mois) et montant maximum (prestation de 12 mois)
LAFORSEC SECURITY SARL	Recevable	-Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -Pièces administratives non fournies malgré le	-	Mini: 14 744 808 TTC Max: 29 489 616 TTC	-	-	Non conforme -Absence de précision de l'âge et la taille des vigiles sur la liste du personnel conformément aux DPAO -Pièces administratives non fournies malgré le délai de 72H accordé

Résultats provisoires

		délai de 72H accordé			
Attributaire		ASPG pour un montant minimum (prestation de 6 mois) de treize millions cinq cent soixante-onze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (13 571 298) F CFA TTC et un montant maximum (prestation de 12 mois) de vingt-sept millions cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (27 142 596) F CFA TTC. Le délai d'exécution est l'année budgétaire 2023			

AVIS DE DEMANDE DE PRIX N°2023-001/CO/ARRDT N°04/M/PRM

ENTRETIEN ET LE GARDIENNAGE DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE L'ARRONDISSEMENT N°04 DE LA COMMUNE
 OUAGADOUGOU - Financement : Budget Communal/ Arrondissement n°04 gestion 2023 - Publication : Quotidien des marchés Publics N°3532
 du Lundi 16 Janvier 2023 - Date de dépouillement et délibération : 25 Janvier 2023

LOT 1

N°	Soumissionnaires	Montant lu publiquement En F.CFA	Montant corrigé En F.CFA	Rang	Qualification Technique	Observations
						Prévision = E= 9 000 000 F TTC P= 7 000 718 F TTC M= 8 200 287 F TTC. 0.85 M= 6 970 244 F TTC 1.15 M= 9 430 330 F TTC
01	YIKORE INTERNATIONAL	Minimum 4 738 500 HTVA Maximum 5 791 500 HTVA	Minimum 4 738 500 HTVA Maximum 5 791 500 HTVA		Conforme	Offre anormalement basse
02	ETOILE MULTI SERVICE	Minimum 4 919 400 HTVA Maximum 6 012 600 HTVA	Minimum 4 919 400 HTVA Maximum 6 012 600 HTVA	5 ^{ème}	Conforme	Conforme
03	RACHIDA PRESTATION ET DIVERS	Minimum 4 863 393 HT Maximum 5 944 147 HT	Minimum 4 863 393 HT Maximum 5 944 147 HT	3 ^{ème}	Conforme :	Conforme
04	E D F	Minimum 4 244 400 F HTVA Maximum 5 187 600 F HTVA	Minimum 4 840 038 F HTVA Maximum 5 915 602 F HTVA	1 ^{er}	Conforme :	Il y'a une variation de + 14.03% due à une discordance entre le montant en lettres et celui en chiffres (cf : item 1 et 4 du bordereau des prix unitaires)
05	J M SERVICES	Minimum 4 855 680 HTVA Maximum 5 934 720 HTVA	Minimum 4 855 680 HTVA Maximum 5 934 720 HTVA	2 ^{ème}	Conforme	Conforme
06	EXPRESS NET	Minimum 4 907 700 HTVA Maximum 5 998 300 HTVA	Minimum 4 907 700 HTVA Maximum 5 998 300 HTVA	4 ^{ème}	Conforme	Conforme
Attributaire : Etablissement Dapougnimba et Frères				: pour un montant : - minimum de quatre millions huit cent quarante mille trente-huit (4 840 038) F CFA HTVA - maximum de cinq millions neuf cent quinze mille six cent deux (5 915 602) F CFA HTVA. Le délai d'exécution est de 11 mois		

LOT 2

N°	Soumissionnaires	Montant lu publiquement En F.CFA	Montant corrigé En F.CFA	Rang	Qualification Technique	Observations
01	MAXIMUM PROTECTION	Minimum 4 909 091 TTC Maximum 6 000 000 TTC	Minimum 4 909 091 TTC Maximum 6 000 000 TTC	4 ^{ème}	Conforme :	Conforme :
02	OMNI SERVICE LTD	Minimum 4 160 242.8 HT Maximum 5 084 741.2 HT	Minimum 4 160 242.8 HT Maximum 5 084 741.2 HT	3 ^{ème}	Conforme	Conforme :
03	BOSS SECURITE	Minimum 4 347 000 HTVA Maximum 5 313 000 HTVA	Minimum 4 347 000 HTVA Maximum 5 313 000 HTVA	5 ^{ème}	Conforme	Conforme :
04	WORLD SECURITY	Minimum 4 821 480 TTC Maximum 5 892 920 TTC	Minimum 4 821 480 TTC Maximum 5 892 920 TTC	1 ^{er}	Conforme	Conforme :
05	GENERAL DE PRESTATION DE SERVICES	Minimum 4 884 138 F TTC Maximum 5 969 502 F TTC	Minimum 4 884 138 F TTC Maximum 5 969 502 F TTC	2 ^{ème}	Conforme	Conforme :
06	YIDOU SERVICE	Minimum 3 909 795 F TTC Maximum 4 778 639 F TTC	Minimum 4 344 217 F TTC Maximum 5 309 599 F TTC		Conforme	Offre non conforme : les montants de la lettre de soumission sont différents de ceux du devis estimatif. (Cf. circulaire 2020-30 ARCOP/CR/znmr
Attributaire : WORLD SECURITY				pour un montant : minimum de quatre millions huit cent vingt un mille quatre cent quatre-vingts (4 821 480) F CFA TTC maximum de cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt (5 892 920) F CFA TTC. - Le délai d'exécution est de 11 mois		

Résultats provisoires

AVIS DE DEMANDE DE PRIX N°2023-001/CO/ARRDT N°01/M/SG/SFBC ENTRETIEN ET LE GARDIENNAGE DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE L'ARRONDISSEMENT N°01 DE LA COMMUNE OUAGADOUGOU - Rectificatif des résultats du lot 2 relatif au régime fiscal de l'attributaire - Financement : Budget Communal/ Arrondissement n°01 gestion 2023 - Publication : Quotidien des marchés Publics N°3515 du jeudi 22 Décembre 2022 - Date de dépouillement et délibération : 05 JANVIER 2023

LOT 2

N°	Soumissionnaires	Montant lu publiquement En F.CFA	Montant corrigé En F.CFA	Rang	Qualification Technique	Observations
01	MAXIMUM PROTECTION	Minimum 7 125 000 F TTC Maximum 9 500 000 F TTC		7 ^{ème}	Conforme :	
02	OMNI SERVICE LTD	Minimum 5 832 000 F HTVA Maximum 7 776 000 F HTVA		3 ^{ème}	Conforme	
03	BOSS SECURITE	Maximum 7 440 000 F HTVA Minimum 5 580 000 F HTVA		1 ^{er}	Conforme	
04	SOCIETE DE SECURITE DU SAHEL	Minimum 6 626 880 F TTC Maximum 9 591 991 F TTC	Minimum 6 626 880 F TTC Maximum 8 835 840 F TTC	2 ^{ème}	Conforme	Erreur faite du montant maximum sur la lettre de soumission. Une différence de -756 151 F TTC soit une variation 8,56%
	GENERAL DE PRESTATION DE SERVICES	Minimum 7 072 920 F TTC Maximum 9 430 560 F TTC		5 ^{ème}	Conforme	
	YIDOU SERVICE	Minimum 6 954 741 F TTC Maximum 9 272 988 F TTC		4 ^{ème}	Conforme	
	ASPG	Minimum 6 987 960 F TTC Maximum 9 317 000 F TTC		6 ^{ème}	Conforme	
Attributaire : BOSS SECURITE			- pour un montant pour un montant : Maximum : sept millions quatre cent quarante mille (7 440 000) francs CFA HTVA - Minimum : cinq millions cinq quatre-vingt mille (5 580 000) francs CFA HTVA - Le délai d'exécution est l'année budgétaire 2023			

Rectificatif des résultats parus dans le quotidien N°3510 d jeudi 15 décembre 2022 à la page 18 sur une erreur de sommation survenue au montant d'attribution après augmentation - Demande de prix Demande de prix N°2022-06/CTGD/M/SG/PRM du 10/11/2022 relative à l'acquisition de mobiliers scolaires au profit des écoles primaires et post primaires de la commune de Tanghin-Dassouri.

Financement : budget communal gestion 2022 - Publication de l'avis : Revue des Marchés Publics N°3492 du lundi 21 novembre 2022

Date de dépouillement : 01 décembre 2022 - Contrôle : 0.85M : 12 935 462 francs TTC 1.15M : 17 500 919 francs TTC

Soumissionnaires	Montant lu en FCFA		Montant corrigé en FCFA		Rang	Observations
	HTVA	TTC	HTVA	TTC		
Aube COMPANY	13 400 000	15 812 000			3ème	Conforme
EDF	11 200 000	13 216 000			Non classé	Conforme ASF non probante
ESPACE ECO S. A	12 532 000	14 787 760			1er	Conforme
SDCA	10 700 000	12 626 000			Non classé	Conforme Offre anormalement basse
EGBC	12 584 000	14 869 120			2ème	Conforme

Attributaire : ECOSA pour un montant de treize millions trois cent quinze mille deux cent cinquante (13 315 250) FCFA HTVA et de quinze millions huit cent vingt deux mille neuf cent trois (15 822 903) francs TTC après une augmentation vingt huit (28) tables bancs soit une variation de 7% avec un délai d'exécution de trente (30) jours.

Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers

<http://www.dgmp.gov.bf>

Marchés Publics

APPELS D'OFFRES DES MINISTRES ET INSTITUTIONS MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

* **Marchés de Fournitures et Services courants**

P. 22 à 25

* **Marchés de Prestations Intellectuelles**

P. 26 à 29

DG-C.M.E.F.

Fournitures et Services courants

AGENCE NATIONALE DE REGULATION PHARMACEUTIQUE

Fourniture de pause-café renforcée pour les activités de l'ANRP à Koudougou

**Avis de demande de prix à commandes
N° 2023-002/MSHP/SG/ANRP/PRM du 30 JANVIER 2023
Financement : BUDGET ANRP, Exercice 2023**

téléphone : (00226) 70-23-22-20 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) Francs CFA auprès de l'Agence Comptable de l'ANRP.

1. L'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet la fourniture de pause-café renforcée tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Le budget prévisionnel est de quinze millions deux cent mille (15 200 000) Francs CFA.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder l'année budgétaire 2023 et trente (30) jours pour chaque commande.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau du Secrétariat de l'ANRP Rue : Koumda Yonré, au siège de l'ANRP /Ex DGPMML

Ville : Ouagadougou

Pays : BURKINA FASO

Numéro de téléphone 70 23 22 20

Adresse électronique : viebangre@yahoo.fr

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à l'ANRP: 01 BP 7009 Ouagadougou 01 ; Pays : BURKINA FASO ; Numéro de

6. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de quatre cent mille (400 000) Francs CFA devront parvenir ou être remises au secrétariat de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique au plus tard **le 09 janvier 2023 avant 09 heures 00 TU.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

Président de la Commission d'attribution des marchés

Seydou BANGRE

ACQUISITION DE SCANNERS AU PROFIT DE LA DGFP

AVIS DE DEMANDE DE PRIX 2023-003/MFPTPS/SG/DMP
Financement : Budget Etat ; Exercice 2023
Enveloppe prévisionnelle : Quinze millions (15 000 000) F.CFA TTC

1. Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du Plan de passation des marchés publics (PPM) 2023 du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS). Le MFPTPS sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de scanners au profit de la DGFP.
2. Le MFPTPS dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet : Acquisition de scanners au profit de la DGFP tels que décrits dans les DPDPX.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés (domaine 1 de la catégorie C) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.
4. Les acquisitions se décomposent d'un lot unique: Acquisition de scanners au profit de la DGFP.
5. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder trente (30) jours.
6. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au secrétariat de la Direction des marchés publics du MFPTPS sis Avenue du Mogho, rue 1.17 Kamsonghin à côté de la Pharmacie Djabal ex pharmacie Mariama, à l'immeuble abritant l'Inspection du Travail, 1er étage à l'aile gauche. Tél : 25 33 06 85 / 51 86 46 46
5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au secrétariat de la Direction des Marchés Publics du MFPTPS moyennant paiement d'un montant non remboursable de quinze mille (15 000) F.CFA à l'adresse ci-après : régie de la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF).
6. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Quatre cent cinquante mille (450 000) F.CFA
7. Lesdites offres devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : secrétariat de la DMP/MFPTPS au plus tard **le 09 janvier 2023 à 9 heures 00 minute précise.**
8. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.
9. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le candidat.
10. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Le Directeur des Marchés Publics
Président de la Commission d'attribution des marchés

Kibagnihi YE

Acquisition et installation de câble d'alimentation électrique au profit de l'immeuble de la modernisation

Avis de Demande de Prix N°2023-004/MFPTPS/SG/DMP
Financement : Budget Etat ; Exercice 2023

1. Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du Plan de passation des marchés publics ; Exercice 2023 du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
2. Le MFPTPS lance une demande de prix ayant pour objet : Acquisition et installation de câble d'alimentation électrique au profit de l'immeuble de la modernisation tels que décrits dans les Données particulières de la demande de prix.
3. Les travaux seront financés sur les ressources du budget de l'Etat ; Exercice 2023.
4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées (SD2 ou plus) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.
5. Les travaux sont composés d'un lot unique portant sur l'acquisition et l'installation de câble d'alimentation électrique au profit de l'immeuble de la modernisation.
6. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder trente (30) jours.
7. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du secrétariat de la DMP du MFPTPS.
8. Une visite de site dont la date vous sera communiquée ultérieurement est prévue.
9. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au Secrétariat de la DMP et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) F CFA.
10. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.
11. Les offres présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Un million (1 000 000) F.CFA devront parvenir ou être remises à l'adresse au secrétariat de la DMP, avant **le 09 janvier 2023 à 9 heures 00 minute.**
12. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.
13. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date de remise des offres.
14. Le budget prévisionnel est de trente-cinq millions (35 000 000) francs CFA TTC

Le Directeur des marchés publics
Président de la Commission d'attribution des marchés

Kibagni YE

PRESTATION DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ABER (LOT 1), DE GARDIENNAGE ET DE SECURISATION DES LOCAUX DE L'ABER A SAMANDIN ET A OUAGA 2000 (LOT 2), DE GARDIENNAGE ET DE SECURISATION DES LOCAUX DE L'ABER A LA PATTE D'OIE (LOT 3)

AVIS DE DEMANDE DE PRIX N°001-2023/ABER/DG/DM

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du Plan de Passation des Marchés, Gestion 2023 de l'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER).

1. L'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER), dont l'identification complète est précisée aux Données particulières de la demande de prix (DPDPX) lance une demande de prix ayant pour objet la prestation de services d'entretien et de nettoyage des locaux de l'ABER (lot 1), de gardiennage et de sécurisation des locaux de l'ABER à Samandin et à Ouaga 2000 (lot 2), de gardiennage et de sécurisation des locaux de l'ABER à la Patte d'oie (lot 3) telle que décrite dans les Données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées, pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les prestations sont réparties en trois (03) lots comme suit :

- **Lot 1** : Entretien et nettoyage des locaux de l'ABER ;
- **Lot 2** : Gardiennage et sécurisation des locaux de l'ABER à Samandin et à Ouaga 2000 ;
- **Lot 3** : Gardiennage et sécurisation des locaux de l'ABER à la Patte d'oie.

3. Le délai de validité du marché est l'année budgétaire 2023 et le délai d'exécution de chaque commande ne devrait pas excéder trente (30) jours.

4. Les Candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de :

Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER), sis à Ouaga 2000,
avenue EL Hadj Salifou CISSE, 01 BP 545 Ouagadougou 01,
Téléphone : +226 25 37 45 01

5. Tout Candidat éligibles et intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à l'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER), sise à Ouaga 2000, avenue EL Hadj Salifou CISSE et moyennant paiement d'un montant non remboursable de dix mille (10 000) francs CFA pour le lot 2 et vingt mille (20 000) francs CFA pour chacun des lots 1 et 3 au service comptabilité de l'ABER.

6. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de cent trente mille (130 000) francs CFA pour le lot 2 et deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA pour les lots 1 et 3 devront parvenir ou être remises au secrétariat de l'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER), sis à Ouaga 2000, avenue EL Hadj Salifou CISSE, au plus tard **le 09 janvier 2023 à 09h 00mn**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

8. **Les montants prévisionnels des marchés sont estimés à :**

- **Lot 1** : neuf millions (9 000 000) francs CFA TTC ;
- **Lot 2** : quatre millions cinq cent mille (4 500 000) francs CFA TTC ;
- **Lot 3** : neuf millions (9 000 000) francs CFA TTC.

La Présidente de la Commission d'Attribution des Marchés

B. Haoua ILBOUDO/ KASSAH

sélection d'un consultant individuel pour les prestations chorégraphiques et musicales lors des cérémonies d'ouverture et de clôture du FESPACO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2023-01/MCCAT/SG/FESPACO/DG/PRM du 30/01/2023 (RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget du FESPACO, gestion 2023, le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de la sélection d'un consultant individuel pour les prestations chorégraphiques et musicales lors des cérémonies d'ouverture et de clôture du FESPACO.

2. Les missions du consultant

Le consultant individuel aura à mettre à la disposition du FESPACO des artistes chorégraphes et ou musiciens pour assurer les différentes prestations lors des cérémonies d'ouverture et de clôture de la 28ème édition du FESPACO.

Pour ce faire, l'équipe de consultant assurera les missions suivantes :

- Proposer un scénario d'un spectacle original pour les cérémonies d'ouverture et de clôture de la 28ème édition du FESPACO ;
- Recruter les artistes et les techniciens nécessaires aux prestations pour ces deux cérémonies ;
- Organiser les répétitions artistiques et techniques nécessaires à la création de tous les éléments du spectacle des cérémonies d'ouverture et de clôture de la 28ème édition du FESPACO ;
- Mettre en scène le spectacle original des cérémonies d'ouverture et de clôture de la 28ème édition du FESPACO ;
- Respecter le calendrier et les horaires prévus par le comité national d'organisation du FESPACO.

3. Conditions de participation

Le présent avis à manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux consultants spécialisés, installés au Burkina Faso, qui ne sont pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration.

Financement Budget FESPACO, gestion 2023.

Le FESPACO invite, par le présent avis à manifestation d'intérêt, les consultants intéressés à présenter leur proposition sous pli fermé et un candidat sera sélectionné conformément aux dispositions du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 et son décret modificatif N°2019-358 /PRES/PM/MINEFID du 30 avril 2019 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

4. Critères d'évaluation et de qualification du candidat :

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- expériences pertinentes dans le domaine de la création artistique, notamment dans les arts de la scène (théâtre, danse, musique) en tant qu'auteur chorégraphique, metteur en scène, et interprète (au niveau national, africain et mondial dans la création et l'exécution de spectacle de grande facture artistique) : au moins deux 02 projets en nature et complexité similaires au cours des 5 dernières années : 25 Points/expérience, soit 50 points ;

- Etre certifié ou avoir une attestation de formation prouvant les capacités du consultant à gérer les grands événements (20 points)

- Capacité dans le domaine de la création de spectacle intégrant au moins 50 interprètes de théâtre, de danse de musique ainsi que des scénographes, des costumiers, des créateurs de lumière, de son et de vidéo pour des événements artistiques d'envergure nationale ou internationale (20 points) ;

- Qualité de l'offre : 10 Points.

5. Informations supplémentaires.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous les jours ouvrables de 07h30-12h30 et de 13h30-15h30 du lundi au jeudi et de 07h30-12h30 et 13h30-16h00 le vendredi à l'adresse suivante rue : 2591, avenue Kadiogo, secteur 2, en face du pont Kadiogo Étage/ numéro de bureau 1er étage de l'immeuble du FESPACO, 1er bureau à l'aile droite porte 20 téléphone 226 25 30 83 70/25 30 83 71

6. Composition

Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à l'autorité contractante (FESPACO) en précisant la mission ;
- le CV daté et signé conformément au modèle joint ;
- le certificat ou l'attestation et autres documents légalisés faisant preuve de qualification ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin).

7. Date et lieu de dépôt

La manifestation d'intérêt portant en objet et/ou sur l'enveloppe la mention « Recrutement de consultant individuel pour les prestations chorégraphiques et musicales lors des cérémonies d'ouverture et de clôture du FESPACO » doit être déposée à l'adresse ci-après : numéro de bureau 1er étage de l'immeuble du FESPACO, 1er bureau à l'aile droite porte 20 avant le **14 janvier 2023 au plus tard à 9heures 00 minute.**

Le FESPACO se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations fournies et de ne donner aucune suite au présent avis à manifestation d'intérêt.

**La Personne Responsable des Marchés Publics
Présidente de la Commission d'attribution des marchés**

Alimata BOUDA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Présélection d'un (01) cabinet d'expertise agroalimentaire pour la surveillance des livraisons et le contrôle des quantités et de la qualité des vivres pour le post primaire, le secondaire et la restauration des candidats déplacés du BAC, session de 2023

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°2023-0001/MENAPLN/SG/DMP du 26/01/2023

Financement : Budget CAST, Exercice 2023 Montant prévisionnel : Vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA TTC.

1. Dans le cadre de l'exécution du Budget CAST-Cantines scolaires du secondaire, Exercice 2023, du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), le Directeur des Marchés Publics lance un avis à manifestation d'intérêt pour la présélection d'un (01) cabinet d'expertise agroalimentaire qualifié et expérimenté pour la surveillance des livraisons et le contrôle des quantités et de la qualité du riz conditionné dans des sacs de 50 kg, du haricot conditionné dans des sacs de 50 kg, de la semoule de manioc (atiéké) conditionné dans des sacs de 25 kg, des pâtes alimentaires conditionnées dans des cartons de 10 kg, de la tomate conditionnées dans des cartons de 13,2 kg, de l'huile végétale enrichie en vitamine A conditionnée dans des bidons de 20 litres, du nescafé conditionné dans des sachets de 100g, du lait conditionné dans des boîtes de 400g, du sucre en carreaux conditionné dans des cartons de 25 kg et du thé conditionné dans des paquets de 50g à livrer dans les magasins de la Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Éducatives (DAMSSE).

2. Les prestations se décomposent en un (01) lot unique : Surveillance des livraisons et le contrôle des quantités et de la qualité des vivres au profit du post primaire, du secondaire et de la restauration des déplacés du BAC, session de 2023 dans les magasins de la DAMSSE.

3. Le consultant effectuera ses tâches conformément aux prescriptions qui figureront sur les TDR.

Les services demandés au cabinet d'expertise agro-alimentaire sont les suivants, sans être exhaustif seront observées :

- Procéder à l'inspection préliminaire de l'état physique et sanitaire des magasins ;
- Procéder à l'inspection préliminaire des vivres avant leur déchargement dans les magasins ;
- Assurer le suivi physique des déchargements des camions ;
- Vérifier, par échantillonnage, le poids des sacs de riz, de haricot et des bidons d'huile par pesage pendant les déchargements ;
- Mettre à l'écart les sacs de riz, de haricot et les bidons d'huile ayant subi des avaries ;
- Définir les pertes de poids et en dégager les causes ;
- Rejeter tout sac de riz, de haricot et tout bidon d'huile ayant des poids irréguliers et non-conformes ;
- Assister les magasiniers dans le classement et l'empilage des sacs de riz, de haricot et des bidons d'huile ;
- Procéder à la vérification de la qualité physico-chimique des vivres par analyse agroalimentaire des échantillons ;
- Comparer les résultats de l'analyse aux spécifications techniques définies en vue de retenir les lots conformes ;
- Rejeter tout sac de riz, de haricot et tout bidon d'huile non-conforme aux spécifications techniques définies ;
- Élaborer progressivement les rapports de réception et d'expertise (états détaillés des déchargements par camions, lieu de stockage, quantités stockées et quantités rejetées par nature de denrées) ;
- Elaborer un rapport final d'expertise agroalimentaire conformément aux normes. Le Bureau d'Études réalisera sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Maître d'Ouvrage.

4. Le délai d'exécution : Le résultat de l'expertise sur les vivres devra être transmis à la Direction de la gestion des Finances (DGF) du MENAPLN et à la DAMSSE du MENAPLN dans les trente (30) jours suivant la date de livraison. En outre, la responsabilité du Cabinet d'expertise agroalimentaire restera engagée jusqu'à la réception des vivres par la commission mise en place à cet effet.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017. Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :

- La lettre de manifestation d'intérêt adressé à l'autorité contractante ;
- L'expérience du consultant dans le domaine de la surveillance des livraisons et le contrôle des quantités et de la qualité de vivres, avec l'Etat ou avec ses démembrements, exécutées au cours des trois (03) dernières années à compter du 1er janvier 2020 (joindre la liste des expériences réalisées et les justificatives à savoir une copie approuvée de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les rapports de validation dûment signés ou les attestations de bonne fin). Joindre la liste des contrats exécutés, présentés sous le modèle suivant :

Intitulé de la mission	Montant de la mission	Année du contrat	Nom du client	Contact du client
------------------------	-----------------------	------------------	---------------	-------------------

NB : - Toute information fautive ou inexacte pourrait entraîner le rejet de l'ensemble du dossier de manifestation d'intérêt.

7. Le consultant le plus qualifié et expérimenté sera retenu. Seul ce dernier sera invité à remettre une proposition technique et financière. Si cette proposition est jugée conforme et acceptable, le consultant sera invité à négocier le marché.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du MENAPLN sis au RDC de l'immeuble Alice situé au côté sud de la SONATUR, sur l'avenue de l'Europe, téléphone : (+226) 25 33 54 84, de 7 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 00 à 16 heures 00 (lundi au jeudi) et de 7 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30 (vendredi).

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus : Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du MENAPLN sis au RDC de l'immeuble Alice situé au côté sud de la SONATUR, sur l'avenue de l'Europe, téléphone : (+226) 25 33 54 84, au plus tard **le 14 janvier 2023 à 9 heures 00 TU** sous pli fermé. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

Le Directeur des Marchés Publics
Nicolas SYAN

Recrutement de bureaux d'ingénierie chargés de l'identification, des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) d'aménagement de 3 038 ha de bas-fonds de type PAFR et du suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 2 500 ha de bas-fonds de type PAFR dans diverses régions

Avis à manifestation d'intérêt n°2023-002/SONATER/DG/SPM

Financement : Banque mondiale (crédit IDA 6819-BF et Subvention IDA 761-BF)

Référence STEP : BF-PUDTR-332224-CS-QCBS

1. Le Burkina Faso a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de marchés de services de prestation intellectuelle relatifs d'une part à l'identification et aux études d'Avant-Projet Détaillé (APD) d'aménagement de 3 038 ha de bas-fonds de type PAFR et d'autre part au suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 2 500 ha de bas-fonds de type PAFR dans diverses régions du Burkina-Faso.

2. L'objectif global de la mission est l'identification des sites, la réalisation des études d'aménagement de 3038 ha de bas-fonds de type PAFR et le suivi-contrôle de 2500 ha de bas-fonds de type PAFR dans diverses régions du Burkina-Faso. Les études doivent aboutir à l'élaboration de dossiers de consultation des entreprises (DCE) permettant la réalisation d'ouvrages répondant aux objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

3. Les principales activités à exécuter par les consultants sont les suivantes :

- ∞ réaliser des études préliminaires ;
- ∞ réaliser des études de base (hydrologique, topographique, socio-économique, pédologique, agronomique, géotechnique) ;
- ∞ réaliser des études d'ingénierie (dimensionnement des ouvrages, avants métrés et plans) ;
- ∞ élaborer un dossier d'appel d'offres pour le recrutement des entreprises ;
- ∞ assurer le suivi et le contrôle à pied d'œuvre des travaux d'aménagement des bas-fonds ;
- ∞ élaborer les rapports mensuels de suivi de l'exécution avec une section bien fournie sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales ;
- ∞ élaborer les rapports spécifiques sur le déroulement des travaux ;
- ∞ élaborer un rapport final avec une section bien fournie sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

4. Les prestations seront réalisées en douze (12) missions réparties comme ci-dessous :

∞ **Mission 1** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 375 ha de bas-fonds dans les provinces du Mouhoun et du Nayala (région de la Boucle du Mouhoun) ;

∞ **Mission 2** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 310 ha de bas-fonds dans la province des Balés (région de la Boucle du Mouhoun) ;

∞ **Mission 3** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 320 ha de bas-fonds dans la province des Balés (région de la Boucle du Mouhoun) ;

∞ **Mission 4** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des

travaux d'aménagement de 250 ha de bas-fonds dans la province du Gourma (région de l'Est) ;

∞ **Mission 5** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 153 ha de bas-fonds dans les provinces du Bazèga, du Nahouri et du Zoundwéogo (région du Centre-Sud) ;

∞ **Mission 6** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 240 ha de bas-fonds dans les provinces du Boukhiemdé, du Sanguié, de la Sissili et du Ziro (région du Centre-Ouest) ;

∞ **Mission 7** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 296 ha de bas-fonds dans la province du Boulgou (région du Centre-Est) ;

∞ **Mission 8** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 267 ha de bas-fonds dans la province du Boulgou (région du Centre-Est) ;

∞ **Mission 9** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 312 ha de bas-fonds dans les provinces du Boulgou et du Kouritenga (région du Centre-Est) ;

∞ **Mission 10** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 140 ha de bas-fonds dans la province de l'Oubritenga (région du Plateau Central) ;

∞ **Mission 11** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 226 ha de bas-fonds dans les provinces du Ganzourgou et de l'Oubritenga (région du Plateau Central) ;

∞ **Mission 12** : Réalisation des études APD et suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 150 ha de bas-fonds dans les provinces du Kadiogo (région du Centre) et du Kourwéogo (région du Plateau Central).

Chaque mission sera réalisée en deux phases :

- ∞ une tranche ferme relative à l'identification, aux études APD d'aménagement des bas-fonds et à l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres ;
- ∞ une tranche conditionnelle relative au suivi-contrôle des travaux d'aménagement des bas-fonds.

5. La Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER), AGENCE PARTENAIRE, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services. Par ailleurs, les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. La durée d'exécution de chacune des missions est de 8,5 mois (2,5 mois pour les études et 06 mois pour le suivi-contrôle des travaux).

7. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comprendre les documents et informations ci-après :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de la SONATER ;
- l'adresse complète du consultant (localisation, boîte

Prestations intellectuelles

postale, téléphone et adresse électronique) ;

- la présentation du consultant, ses domaines de compétence ;
- les références techniques similaires.

8. Les critères de sélection porteront essentiellement sur :

- les qualifications des candidats dans le domaine des prestations : disposer de l'agrément technique EB au moins pour les bureaux nationaux ; pour les bureaux étrangers, il sera fait application de la législation en la matière de leur pays d'origine ;
- les expériences similaires des consultants : le consultant devra avoir à son actif au cours des cinq (05) dernières années (à compter du 1er janvier 2018), au moins deux (02) contrats en études et deux (02) contrats en suivi-contrôle d'aménagement de bas-fonds de type PAFR et justifiés par la fourniture d'une copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin. La présentation de chaque référence doit faire ressortir au moins l'intitulé de la mission, le nom et les contacts du maître d'ouvrage, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de la mission, le montant du marché et la superficie contrôlée. Aussi, la Commission d'attribution des marchés de la SONATER peut à tout moment demander aux soumissionnaires, la présentation des originaux aux fins de vérification.

9. L'évaluation des manifestations d'intérêt en vue de la constitution de la liste restreinte se fera selon la méthode de « Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) » conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale sollicitant le Financement de Projets d'Investissements de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018 et affichées sur le site Web : worldbank.org/html/opr/consult. Une liste restreinte d'au moins cinq (05) et d'au plus huit (08) consultants (bureaux d'études/firmes) sera établie pour chaque mission.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) de la SONATER, rez de chaussée, couloir droit, deuxième porte à gauche, 01 BP 1950 Ouagadougou 01, TEL : 00226 25 30 74 08, E-mail : sssecretariatdg@yahoo.fr, aux heures suivantes : de 07 heures 30 mn à 16 heures 00 mn tous les jours ouvrables.

11. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française, doivent être déposées en un (01) original et trois (03) copies en indiquant la mission ou les missions concernées par la soumission « Recrutement de consultants chargés d'une part, de l'identification et des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) d'aménagement de 3 038 ha de bas-fonds de type PAFR et d'autre part, du suivi-contrôle des travaux d'aménagement de 2 500 ha de bas-fonds de type PAFR dans diverses régions du Burkina-Faso pour le compte du PUDTR, mission n°» et déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Direction Générale de la SONATER, 1er étage, couloir gauche, première porte à gauche, 01 BP 1950 Ouagadougou 01, TEL : 00226 25 30 74 08 au plus tard le 15 février 2023 à 09 heures 00 minute.

***Le Directeur Général
Président de la CAM***

Stanislas Bienvenue GOUNGOUNGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

Marchés Publics

APPELS D'OFFRES *DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

- * **Marchés de Fournitures et Services courants** **P. 30**
- * **Marchés de Travaux** **P. 31**

DG-C.M.E.F.

Travaux de construction du bâtiment de l'état civil sur le site de la mairie

Avis d'Appel d'Offres ouvert N°2023-01/CO/ARRDT10/M/PRM

FINANCEMENT : Budget de l'Arrondissement N°10/Commune de Ouagadougou ; Gestion 2023

Budget prévisionnel : 80 000 000 FCFA TTC

Cet avis d'appel d'offre fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics Gestion 2023, de l'arrondissement n° 10.

2. La mairie de l'arrondissement n° 10, 01 BP : 85 Ouaga 01 tel : 25 59 39 02 sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la construction du bâtiment de l'état civil sur le site de la mairie.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 53 et suivants du décret n°2017-0049/ PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la mairie de l'arrondissement N°10 chez Madama ROUAMBA Bibata tel 70 59 39 64 et prendre connaissance des documents de l'Appel d'offre à l'adresse ci-après : bureaux du PRM 01 BP : 85 Ouaga 01 Arrondissement n° 10 Tél : 25 39 59 02 de 8 heures à 16 heures tous les jours ouvrables.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

*Agrément technique B2

*Personnel et matériel minimum

*chiffre d'affaires annuel moyen de 120 000 000 FCFA pour les 3 derniers exercices ou depuis la création de l'entreprise;

*2 marchés de nature et de complexité similaire exécutés au cours des 3 dernières années.

* Voir DPAO pour les informations détaillées

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'appel d'offre complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de soixante-quinze mille (75 000) francs CFA à l'adresse mentionnée ci-après : Ouagadougou / Arrondissement n° 10; Recette municipale 01 BP 85 Ouaga 01 tel : 25 39 59 02. La méthode de paiement sera en espèces. Le dossier d'Appel d'offres sera adressé main à main au bureau de la Personne responsable des marchés de la dite mairie.

7. Les offres devront être soumis à l'adresse ci-après : Président de la Délégation Spéciale de l'arrondissement n° 10, 01 BP 85 Ouaga 01 tel : 25 39 59 02, au plus tard le à **9 heures** en un original et trois (03) copies, Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA.

9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le à **9 heures** à la salle de réunion de la mairie de l'arrondissement n° 10.

La Personne Responsable des marchés

ROUAMBA Bibata

Communiqué

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE DES
MARCHÉS PUBLICS ET DES ENGAGEMENTS
FINANCIERS.

000328

N°2023-_____/MEFP/SG/DG-CMEF

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Ouagadougou, le 24 JAN 2023

COMMUNIQUE

En vue de permettre un meilleur accès à la revue des marchés publics dans le contexte difficile actuel, il est porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la commande publique que depuis le 09 janvier 2023, le quotidien des marchés publics est en accès libre sur le site web du Ministère de l'Économie des Finances et de la Prospective et de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers aux adresses respectives suivantes : www.finances.gov.bf / www.dgcmef.gov.bf.

Le Directeur Général du Contrôle des
Marchés Publics et des Engagements Financier/.


Alfred THIOMBIANO



Quotidien

Marchés Publics



- * **Marchés de Fournitures et Services courants**
- * **Marchés de Prestations Intellectuelles**
- * **Marchés de Travaux**

